



Assemblée générale ordinaire 2022

Vendredi 31 mars 2023 à 18h00 à l'Hôtel Victoria

Le Conseil d'administration invite les actionnaires de la société Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA à son assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 du 30 mars 2022

Proposition du Conseil d'administration :

- Le Conseil d'administration propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 du 30 mars 2022.

2. Rapport du Conseil d'administration

3. Rapport de gestion, de l'organe de révision et des comptes de l'exercice 2021-2022

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, du rapport de révision, des comptes et de la répartition du bénéfice.

4. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration.

5. Nominations statutaires

Proposition du Conseil d'administration :

A. Réélection des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection des membres du Conseil d'administration suivants pour une période de 3 ans, MM. Pierre-Alain Urech, Président, Jean-Charles Turrian, Vice-Président et Mme Caroline Ganz – de Meyer, Administratrice.

B. Élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire pour une période de 3 ans, M. Jean-Marc Udriot, Administrateur en remplacement de Mme Alexandra Post-Quillet qui ne souhaite pas reconduire son mandat.

C. Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose de nommer la société Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour la révision des comptes de l'exercice 2022-2023.

6. Divers et propositions individuelles

Au nom du Conseil d'administration

Pierre-Alain Urech
Président

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 du 30 mars 2022, le rapport de gestion pour l'exercice 2021-2022 et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires à partir du 10 mars 2023. Chaque actionnaire peut demander un exemplaire papier ou digital de ces documents moyennant une prise de contact préalable avec l'administration de la société TVGD ([e-mail: info@tvqd.ch](mailto:info@tvqd.ch)).

Il est précisé que **seuls les actionnaires inscrits au registre des actions pourront exercer leurs droits lors de l'assemblée générale ordinaire**. Les personnes physiques devront s'identifier par pièce d'identité et les personnes morales par un extrait actuel du registre du commerce ainsi qu'une pièce d'identité pour leur représentant. L'ouverture des portes est prévue à 17h15.